

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Trois Rivières

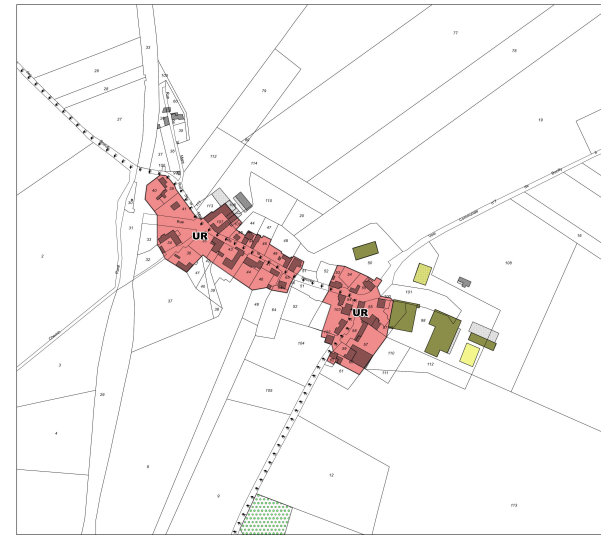
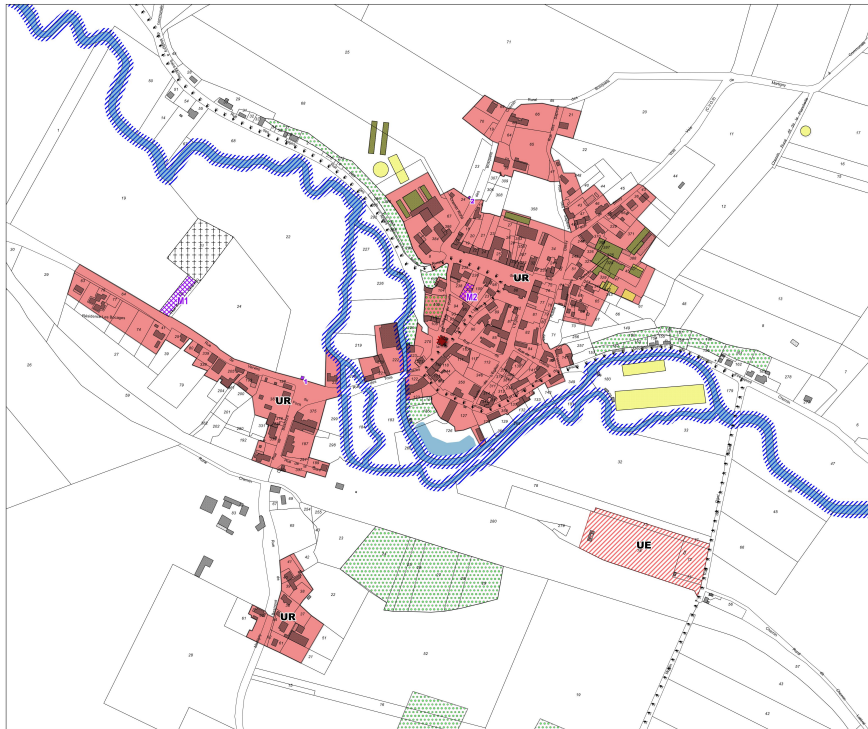
Vo pour être amené à élaborer certains documents du PLU

4.1. Documents graphiques

Martigny
PLAN DE ZONAGE
Bourg et hameaux au 1/2500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le

CHASSINIER ET TEHIER ARCHITECTES



Rue de la Fosse



La Grande Bouloye



Rue Grande Jeanne

Légende

Informations

- Communes
- Basins
- Cours d'eau
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe-vent de Tramtrache
- Bâtiments d'élevage classés

Zonage

- UR : zone urbaine constructible
- UE : zone urbaine réservée aux équipements et ouvrages publics et d'intérêt général
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

- Boisements
- Haies
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares, étangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Industries commerciales identifiées au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés

